

**DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR ou ETABLISSEMENT
MEMBRE DE FAMILLE UE ou EEE ou SUISSE**

Sont concernés les membres de famille des ressortissants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

Les membres de famille concernés sont : le conjoint, le descendant de moins de 21 ans ou à charge, l'ascendant à charge, les ascendants et descendants directs à charge du conjoint.

- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;
- Frais de dossier : gratuité

**LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER
EN 2 JEUX SEPARES ET TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :**

<input type="checkbox"/>	1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez
<input type="checkbox"/>	2.	2 formulaires de demande de visa de court séjour dûment remplis et signés
<input type="checkbox"/>	3.	2 photographies d'identité récentes aux normes
<input type="checkbox"/>	4.	<u>ORIGINAL + 2 PHOTOCOPIES</u> : Passeport (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 1 an et 3 mois de validité) + photocopie des pages contenant les données personnelles
<input type="checkbox"/>	5.	<u>2 PHOTOCOPIES</u> : Justificatif du lien familial entre le demandeur de visa et le ressortissant UE/EEE/ ou Suisse : <ul style="list-style-type: none"> • document d'état civil, le cas échéant légalisé en cas de séparation des parents : s'il s'agit d'un mineur de moins de 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> • document précisant l'attribution du droit de garde
<input type="checkbox"/>	6.	<u>2 PHOTOCOPIES</u> : Justificatif de la nationalité du ressortissant UE ou EEE ou Suisse : <ul style="list-style-type: none"> • soit la carte nationale d'identité; • soit le passeport; • soit une attestation d'une représentation diplomatique et consulaire compétente; • soit tout autre document convaincant.
<input type="checkbox"/>	7.	<u>2 PHOTOCOPIES</u> : Justificatifs de l'établissement en France du citoyen de l'UE/EEE ou Suisse : <ul style="list-style-type: none"> • contrat de travail ou bail ou acte de vente d'un logement • attestation de son intention de s'y établir
OU		
<input type="checkbox"/>	7bis.	<u>2 PHOTOCOPIES</u> : Justificatifs du séjour en France du citoyen de l'UE/EEE ou Suisse : <ul style="list-style-type: none"> • justificatif relatif à l'hébergement • justificatif relatif à l'itinéraire
<input type="checkbox"/>	8.	<u>2 PHOTOCOPIES</u> : Justificatifs de la qualité de membre de famille « à charge » ; enfant de plus de 21 ans ou ascendant.